DEPARTEMENT des BOUCHES-du-RHÔ Arrondissement d'Aix-en-Provence

Envoyé en préfecture le 06/04/2023 Recu en préfecture le 06/04/2023





Publié le ID: 013-211300504-20230329-DB_2023_036-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU 29 MARS 2023

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt-neuf mars deux mille vingt trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé salle des associations, place des états généraux sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-trois mars deux mille vingt trois et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS: Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joelle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, ARCHAMBAULT, Kellie CARMET, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie REYNES

REPRESENTES: Hubert BACHELARD à Claire BLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION Nº 2023-036	Subventions
	Rénovation et réaménagement des bureaux du pôle Moyens Généraux – Demande de subvention au Département au titre des travaux de proximité

La commune de Lambesc a déjà entrepris divers travaux de rénoval Reçu en préfecture le 06/04/2023 ent de ses locaux, notamment les bureaux du Pôle Population, de la Direction des nouveaux Techniques.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023 ID: 013-211300504-20230329-DB_2023_036-DE

Aujourd'hui, il convient de rénover les bureaux du Pôle Moyens Généraux regroupant le service des Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Informatique, vétustes et peu fonctionnels situés au 6 boulevard de la République, et de les réaménager afin de gagner en espace de travail.

Les travaux consistent à la rénovation intérieure telle que :

- Réfection des sols, plafonds et murs
- Mise en peinture des murs et plafonds
- Isolation changement des menuiseries intérieures
- Electricité et luminaires

Ces travaux sont estimés à environ 85 000,00 € HT soit 102 000,00 € TTC et peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de 70 % dans le cadre des travaux de proximité.

Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la Subvention
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Travaux de Proximité	70%	59 500,00 €
LAMBESC	Autofinancement communal	30%	25 500,00 €
MONTA	ANT TOTAL DU PROJET	100%	85 000,00 €

Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

- APPROUVE ces travaux d'un montant de 85 000,00 € HT pour la rénovation et le réaménagement des bureaux du Pôle Moyens Généraux de la commune de Lambesc
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône l'octroi d'une subvention à hauteur de 70% dans le cadre des travaux de proximité
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y référent
- PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Le Maire de Lambesc,

Anne-Laure JOLY

Bernard RAMOND